

Grenoble le 31/05/2021

Émigration coratine : un arbre généalogique de 21 000 noms

James Smith, le président de l'association Atelier généalogique, se penche depuis plus de cinq ans sur l'émigration coratine depuis 1920 à travers le monde et, bien sûr, particulièrement sur les Coratins grenoblois qui sont nombreux.

Par Serge MASSÉ

James Smith, le président de l'association Atelier généalogique, poursuit son combat sans relâche.

Comme le dit James Smith : « Notre but est de permettre aux descendants d'émigrés coratins de participer à cette histoire par des témoignages sur leur expérience familiale. 100 ans après les débuts de l'émigration coratine vers l'Isère, il est sans doute temps que son impact soit mieux documenté.

»

Pour atteindre cet objectif, il a mis en place un arbre généalogique de plus de 21 000 personnes, accompagné d'une base de données de plus de 20 000 photos d'actes authentiques, consultables sur Google Drive, et un site web : www.emigrazione-corato.org. Ce dernier a été créé pour valoriser l'impact de l'émigration sur la région.

Une requête à l'Archevêque de Trani

Un travail de fourmi et de longue haleine, avec la préparation d'un dossier de requête pour l'Archevêque de Trani afin d'obtenir l'autorisation de mettre en ligne les archives paroissiales de Corato. Une partie de ces données, les baptêmes et les mariages, a déjà été numérisée en 2008 par Pierre Marzocca, un Grenoblois lui-même descendant d'émigrés coratins. La requête sera remise lors d'un prochain voyage à Corato au prêtre responsable des archives, Don Peppino Lobascio.

L'obtention de cette autorisation serait un encouragement certain pour ceux qui cherchent à connaître leurs origines et aussi pour l'approfondissement de l'histoire de cette migration.

James Smith est aussi en contact avec les archives départementales de l'Isère pour l'introduction d'une section sur leur site web sur l'immigration coratine en France. Cela permettrait d'y domicilier des témoignages, ainsi que des travaux universitaires sur la migration, des archives conservées aux archives départementales, comme les cartes de séjours périmées, des dossiers de naturalisation, et des archives d'entreprises qui ont embauché des immigrés.